



## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05  
sportive@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 2 septembre 2019

**Président** : Bernard COURRIER.

**Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

**Absents excusés** : Gilbert BENOIT, Jean-Michel GAY.

**Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

### **MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

**Attention**, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

**Zone rouge** : A compter du Lundi 02 Septembre 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 06, 07 et 08 Septembre 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

**Zone orange** : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 02 Septembre 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 09 Septembre 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 13,14 et 15 Septembre 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

**Zone verte** : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 20, 21 et 22 Septembre 2019.

### **INFORMATION A TOUS LES CLUBS DLR**

Suite aux modifications des championnats de Ligue, pensez à bien contrôler vos engagements d'équipes, surtout en Jeunes.

La date limite des inscriptions en dernières séries est fixée au 8 septembre 2019, à minuit et les poules seront constituées au cours de la semaine 37.

ATTENTION, depuis plusieurs saisons, nous vous mettons en garde sur l'arrêt définitif du traitement des demandes de modifications de rencontres envoyées par mail ou lettre, sauf cas de force majeure dûment constaté.

**Les demandes doivent impérativement être envoyées via FOOTCLUBS et le club les recevant doit y répondre sans délai !**

Anticipez au mieux ces modifications, n'attendez pas le dernier moment pour constater les doublons ou les incohérences de calendriers.

### **CHAMPIONNAT SUPER VETERANS**

La saison dernière, nous avons essayé de créer un championnat SUPER VETERANS (plus de 50 ans), mais avons dû y renoncer, n'ayant que 5 équipes inscrites !

Ces clubs se sont rencontrés amicalement pendant la saison écoulée et ont même terminé par un barbecue sympathique...

Ils nous ont demandé de tenter à nouveau de lancer ce projet, ce que nous faisons bien volontiers, surtout que d'autres clubs se sont manifestés. Si vous souhaitez y prendre part, vous pouvez vous inscrire par mail auprès de la Commission SPORTIVE/COMPETITIONS avant le dimanche 15 septembre minuit.

**Nous vous rappelons par ailleurs la date limite d'inscription pour les équipes VETERANS et d'envoi de souhaits pour la saison, qui est le 8 septembre 2019 à minuit.**

**Merci de transmettre sans délai à vos responsables VETERANS !**

Voici un rappel des règles de ce nouveau championnat, accepté par le Comité Directeur, sur les **bases du règlement du foot diversifié à 8** avec les restrictions et aménagements suivants :



PV 447 DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019

Tous les joueurs sont obligatoirement licenciés du DISTRICT

Jeu à 8 sur un demi-terrain, cages foot à 8

2 fois 35 minutes de jeu (ou 3 x 20 si passage à des plateaux)

8 joueurs plus 4 remplaçants

Autorisation de 3 joueurs par équipe entre 45 et 50 ans mais seulement 2 sur le terrain au même moment

Jeu le vendredi aux heures légales des VETERANS, 1 semaine sur 2 de leur calendrier officiel

Possibilité de rajouter des matchs amicaux officiellement déclarés pour ceux qui veulent jouer plus de matchs, sur la base du volontariat

Grande trêve entre les deux demi-saisons

Au niveau du jeu :

- Pas de hors-jeu ni de tacle
- 7 joueurs minimum sur le terrain
- Tous les coups francs sont directs
- Relances du gardien à la main
- Si passe au gardien, pas de prise à la main ou CF indirect à 13m
- Changements multiples autorisés
- Touches à la main...

**Les fondements de cette catégorie sont la convivialité, le respect, le fairplay, le plaisir, la sportivité...**

## **INFORMATION IMPORTANTE**

**Message de la Commission SPORTIVE/COMPETITIONS à toutes celles et ceux qui se posent des questions sur les règlements et l'environnement administratif de notre football départemental mais ne savent pas où trouver les réponses.**

Notre commission répond régulièrement à **des dizaines de questions**, souvent les mêmes, venant des clubs et des bénévoles... Il nous a donc semblé opportun, voire judicieux, d'organiser **une grande rencontre autour des fondamentaux** de notre sport favori ! Nous proposons donc à tous les acteurs du football rhodanien (clubs, élus, officiels, bénévoles...) de les recevoir au cours d'une réunion d'information et de rencontre voire même de découverte pour les plus récemment impliqués. Nous aborderons sans tabou les méandres **des règlements sportifs**, approfondirons le fonctionnement des demandes de **modifications de rencontres** par FOOTCLUBS, revisiterons le fonctionnement exact de nos championnats et coupes en nous efforçant de répondre au mieux à toutes vos attentes...

Vous repartirez avec des documents simples, concis et utiles, à diffuser très largement, avec des trucs et astuces qui vous rendront plus performants, compétitifs et **efficaces dans votre rôle de bénévoles.**

Pour ce faire, nous vous demandons simplement de vous préinscrire librement auprès de la Commission SPORTIVE et des COMPETITIONS : **2 réunions se tiendront au District de Lyon et du Rhône, les :**

**JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 19h00. (En fonction du nombre d'inscriptions, une seconde réunion sera planifiée)**

**SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019 à 9h00.**

**Nous ne ferons rien sans vous !**

## **ATTESTATION D'ECLAIRAGE**

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

**A.S SAINT MARTIN EN HAUT (519579) / Stade MUNICIPAL, situé à Saint Martin-en-Haut 69850.**

**F.C SAINT-FONS (581938) / Stade de la CRESSONIERE, situé Saint-Fons 69190.**

**C.S OZON (516822) / Stade de LA PLAINE, situé Saint Symphorien d'Ozon 69360.**



## HOMOLOGATIONS DE TOURNOIS

505605 FC LYON – U10 U11 le 07, 08/09/19

527399 A.S. MANISSIEUX ST PRIEST – U9 U11 le 14/09/19